Examen Taxe sur la Valeur Ajoutée (BTW)

Question 1. Multiple Choice (5pts.)

1. Dans quel des situations suivantes n'a-t-on pas droit à une restitution?
   a. Après avoir conclu le contrat, le contrat est adapté parce que l'acheteur ne peut pas payer le montant convenu.
   b. Le vendeur accorde une réduction de prix après que la vente a eu lieu.
   c. Le vendeur vend des biens à un assujetti dans un autre état membre en sachant que celui-ci ne va pas déclarer cette acquisition intracommunautaire dans son pays.
   d. Une personne invalide de guerre achète un moyen de transport.
2. Magic Card est une entreprise belge spécialisée dans la production des cartes de voeux papier et électroniques. Dans quelle situation suivante Magic Card n'est pas obligée de facturer la TVA?

. Magic Card vend des cartes de voeux électroniques à des particuliers belges.
a. Magic Card vend des cartes de voeux papier à des assujettis belges.
b. Magic Card vend des cartes de voeux électroniques à des particuliers français.
c. Magic Card vend des cartes de voeux électroniques à des assujettis français.

3. Les situations suivantes suscitent une exonération de TVA, excepté une. Laquelle?

. L'acquisition d'un navire de guerre par l'Etat belge.
a. L'achat d'une voiture par une personne handicapé.
b. Une intervention chirurgicale esthétique afin de masquer des brûlures.
c. Pendant une voyage aux Etats-Unis, vous y achetez un IPhone et vous l'emporter à Belgique.

4. Au-dessus, vous pouvez trouvez quatre thèses sur des travaux immobiliers. Seulement une thèse est correcte, laquelle?

. Le taux applicable à des travaux immobiliers est soit 6%, soit 21%.
a. En ce qui concerne les travaux immobiliers, le co-contractant est toujours le créancier de l'impôt.
b. Les prestations d'un architecte qui consistent à dessiner un plan catégorisent comme un travaux immobilier.
c. Une entreprise allemand construit le jardin d'un assujetti belge à Anvers. Dans le cadre de la TVA, cette prestation a lieu en Allemagne.

5. Max est un expert-comptable belge qui achète une voiture (50.000 euros, sauf TVA) en décembre 2015. Max a l'intention de seulement utiliser cette voiture dans le cadre de sa profession. En décembre 2015, Max déduit 10.500 euros de sa TVA due. En décembre 2018, Max décide de quitter sa profession et d'aller travailler comme docteur. Quelle des thèses suivantes est correcte?

. Max a correctement exercé son droit à déduction en décembre 2015.
a. En décembre 2018, max devra effectuer une révision de son droit à déduction pour 3150 euros.
b. Si Max vend son voiture en 2019 pour 16.000 euros, il ne devra pas effectuer une révision de son droit à déduction.
c. En décembre 2018, max devra effectuer une révision de son droit à déduction pour 6300 euros.

Question 2. Arrêté Royale (5pts.)

a. Pourquoi est-il important que la différence entre les taux appliqués sur (i) la vente des journaux et livres électroniques et (ii) la vente des journaux et livres papier sera éliminée? Quoi est la conséquence de la situation actuelle?
b. Un récent arrêté royal fait référence au régime de la vente à distance. C'est quoi le régime de la vente à distance? Pourquoi pensez-vous que ce régime peut être désavantageux pour les petites entreprises?

Question 3. Cas (5pts.)
Résous le cas suivante en utilisant l'approche 'cinq questions'.

Chaque année, le festival Tomorrowland est organisé à Boom en Belgique. Madness S.A., la firme qui est responsable de l'organisation du festival a récemment conclu un accord avec un label norvégien de disques. Le contrat stipule que Madness S.A. doit montrer le logo du label sur tous les affiches de Tomorrowland en contrepartie d'un paiement de 50.000 euros par le label norvégien.